

G. VAN GOIDENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOISENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Un projet d'étang de baignade porté par la Région et situé dans l'un des étangs de Neerpede a été présenté à la population il y a quelques mois. Ce projet, en résumé, devrait couvrir 5.000m² et accueillir jusqu'à 225 baigneurs en même temps.

Comme la Commune est partie prenante de ce projet, le Collège peut-il nous dire où nous en sommes en termes de procédures ? Ce projet d'étang de baignade a suscité une grande émotion qui a largement dépassé celle des seuls riverains. Une pétition rassemble désormais, par divers canaux, plusieurs milliers de signatures. Si l'annonce de naturalisation des berges est positive, elle est considérée par de nombreux acteurs de la sauvegarde de la nature comme une opération de « greenwashing » pour faire accepter un projet qui aura inmanquablement des impacts sur la faune et la flore.

Ainsi, le Collège peut-il nous dire où nous en sommes dans le cadre de la concertation avec les groupes de citoyens préoccupés par le sort de Neerpede et les riverains ? De nouvelles rencontres devaient avoir lieu.

Quelle analyse du projet le Collège partage-t-il ? Quelle sera le rôle de la Commune dans la mise en œuvre de ce projet ? Quels sont les services communaux appelés à y jouer un rôle : cellule « Développement durable », « Prévention », police ?

Au regard des dégâts observés à l'occasion d'activités problématiques sur les rives des étangs, comme la pêche non autorisée, qui provoquent des dégâts conséquents sur les berges et donc sur les habitats naturels, comment compte-t-on intervenir pour éviter le piétinement des rives de l'étang dévolu à la baignade ? Plus globalement, dispose-t-on des moyens pour assurer la sécurité autour des pièces d'eau ainsi pour éviter la destruction des rives et éviter la mise en place de situations chaotiques ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, très concrètement, le permis d'urbanisme n'a toujours pas été introduit par « Bruxelles Environnement », qui porte ce projet. Il vise de l'introduire dans les prochains jours, et envisage une commission de concertation en janvier 2023. Nous lui avons rappelé notre demande d'organiser des séances d'informations actives sur le projet durant la période d'enquête publique.

Le Collège voit dans ce projet une rénovation nécessaire d'un étang qui est en très mauvaise santé, de plus avec des berges bétonnées. Nous y voyons donc une réelle amélioration pour la faune et la flore et nous serons particulièrement attentifs aux risques d'augmentation de nuisances dues à l'augmentation de la fréquentation de cette partie du parc, notamment sur la mobilité, la propreté, et la répartition des visiteurs dans l'espace public.

Dans le cadre du permis, il est analysé quelle serait la capacité maximale de nos espaces publics et de nos écosystèmes, peu importe l'activité qui s'y produirait. Autrement dit, combien de personnes cette partie du parc peut-elle accueillir sans saturer et sans nuire significativement à l'environnement. Ce chiffre sera le plafond à toute activité dans la zone, et nous permettra de les limiter le cas échéant.

Comme vous le savez, à l'image de ce qui se fait dans tous les autres projets similaires, une convention sera conclue entre les différentes parties prenantes à savoir en outre « Bruxelles Mobilité », « Bruxelles Environnement » et la Commune, pour clarifier les rôles et responsabilité de chacun une fois les aménagements réalisés. A ce stade, nous n'avons pas encore reçu de proposition concrète, mais l'idée est que tout soit pris en charge par « Bruxelles Environnement » et que les autres acteurs, singulièrement la Commune, ne doivent pas augmenter leur charge de travail à cause de ce projet.

En résumé, mis à part la police, aucun service communal ne jouera un rôle dans le projet une fois réalisé, mais différents services et cabinets sont actuellement présents dans l'accompagnement du projet.

Je le répète, en aucun cas, ni « Bruxelles Environnement », ni le Collège n'acceptera d'avoir un projet type « Hofstade », « Oeade » ou « Huizingen » à Anderlecht, et le projet tel que connu par le Collège est très éloigné de ces modèles de baignade.

G. VAN GOIDSENHOVEN a entendu l'échevin parler d'un chiffre plafond pour la zone, mais il pense que ce sera bien compliqué à contrôler. Quant à la police, il est clair qu'elle est déjà très largement sollicitée et aura le plus grand mal à opérer de nouvelles missions. Ce projet porté par le Collège et la Région mériterait d'être à nouveau réfléchi car il sera difficile de le faire fonctionner correctement.

Il y a deux solutions. Soit, le projet ne rencontrera pas de succès et plusieurs millions d'Euros d'argent public auront été sacrifiés alors que la zone de Neerpede a besoin d'un certain nombre d'investissements pour améliorer son cadre et sa biodiversité. Soit, le projet rencontrera un réel succès mais il sera très difficile de le faire fonctionner valablement, induisant une série de conséquences auxquelles il sera ensuite difficile de remédier. Il invite le Collège à bien réfléchir à ce projet. Il serait sage de considérer que ce n'est pas la bonne solution de réaffectation de cet étang et que la prudence, mais aussi l'expérience, devraient amener à se dire qu'il est préférable d'abandonner ce projet d'étang de baignade à Neerpede, pour plutôt investir les moyens dans d'autres objectifs qui pourront assurément préserver la qualité du site, cela au bénéfice des générations futures.